



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1905 ET 1906 (RM 460)

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 mai 2022, les règlements suivants :

➤ ***Règlement numéro 1905 établissant une aide financière pour l'aménagement d'un jardin de pluie***

Ce règlement a pour objet de créer un incitatif financier et octroyer une aide financière aux citoyens de la Ville pour des travaux visant l'aménagement d'un jardin de pluie sur les terrains résidentiels.

➤ ***Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances***

Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement 1822 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du règlement RM 460 de la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ces règlement entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 17 mai 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA